



ARRETÉ n° 70-2026

Autorisation temporaire d'occupation du domaine public communal

Portant stationnement temporaire d'un chariot télescopique

Parking public - Derrière la Mairie

A partir du 1er août 2026 jusqu'au 12 août 2026

Monsieur le Maire de DAON,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Mme Victoria ANDRADE, en date du 22 juillet 2026, sollicitant l'autorisation de stationner temporairement un chariot télescopique sur le parking public situé derrière la Mairie, dans le cadre de travaux de découverte de toiture au 2, rue du Tourniquet à Daon ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers du domaine public, pendant la durée des travaux ;

ARRETE

Article 1 : Mme Victoria ANDRADE est autorisée à stationner temporairement un chariot télescopique sur le parking public situé derrière la Mairie, afin de réaliser des travaux de découverte de toiture de l'immeuble situé au 2, rue du Tourniquet à Daon.

Cette autorisation est accordée pour la période du 1er août 2026 au 12 août 2026 inclus.

Article 2 : Cette occupation du domaine public entraînera l'interdiction de stationnement sur deux emplacements du parking public situé derrière la Mairie.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place pendant toute la durée de l'autorisation par le bénéficiaire de la présente autorisation.

Article 4 : Mme Victoria ANDRADE veillera à préserver les droits des tiers et à maintenir les lieux en bon état. À l'issue de l'occupation, le domaine public devra être remis dans son état initial.

**Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à Mme Victoria ANDRADE.
Ampliation sera transmise à :**

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Château-Gontier-sur-Mayenne ;
- Monsieur le Chef du centre de secours et d'incendie « Les Deux Rives » (Daon/Ménail) ;
- Le service technique de la commune de Daon ;
- Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Daon, le 23 juillet 2026

Paul MAUSSION
Maire

